

nationale du Canada, se sont montrés dignes de la parole de Harry Lauder: «Je pouvais dire où se trouvait l'allumeur de réverbères par le sillage qu'il laissait derrière lui.»

Nous de la Chambre des communes félicitons les membres de la Légion Royale Canadienne de toute l'organisation canadienne pour le sillage qu'ils ont laissé au Canada, et nous savons qu'ils continueront à exercer une influence sur la vie des Canadiens des générations actuelles et futures. Nous les en remercions et nous leurs offrons nos meilleurs vœux.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi que d'exprimer mon opinion sur un projet de loi ayant trait aux anciens combattants. En fait, ce soir, le bill concerne la Légion Royale Canadienne, et il convient de voir la différence.

Le projet de loi vise à ajouter certaines dispositions à la charte afin de permettre à des personnes autres que d'anciens combattants, de devenir membres de la Légion Royale Canadienne. C'est une chose qui s'impose. Les anciens combattants sont d'anciens militaires qui ont participé aux deux guerres mondiales ainsi qu'à la guerre de Corée. Puisqu'ils avancent en âge, comme nous tous d'ailleurs, la Légion a besoin, entre autres choses, de sang jeune pour rester dynamique.

Je suis heureux de voir que le ministre suppléant des Affaires des Anciens combattants est ici ce soir. J'aurais quelques suggestions à faire à la Légion qu'elle voudra peut-être examiner. Le ministre va peut-être en écouter quelques-unes et même régler certains problèmes dès ce soir.

Si l'élargissement du mode de recrutement de la Légion est une amélioration qui s'impose, la Légion ne doit pas perdre de vue ses objectifs. On dit dans le projet de loi que la Légion acceptera d'autres personnes qui appuient les fins et objets de la Légion. J'ai toujours pensé que la première raison d'être de la Légion était de s'occuper du bien-être des anciens combattants des deux grandes guerres et de la guerre de Corée. J'espère qu'elle continuera dans la même voie.

Auparavant, la Légion acceptait également ceux qui étaient membres des forces armées de Sa Majesté ou de toutes forces auxiliaires même s'ils n'en faisaient plus partie. J'espère que la Légion s'intéressera à ces anciens militaires et surtout aux pensionnés qui ont de longs états de service. Car l'avenir de leurs pensions les préoccupe.

Dernièrement, j'ai écrit en leur nom au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) pour me faire confirmer que l'indexation des pensions ne serait pas supprimée. Le ministre qui est responsable des pensionnés ayant de longs états de service, a répondu que la chose était certaine pour cette année du moins. Il a ajouté qu'il appartenait au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de décider pour l'avenir. Ce ne sont sûrement pas de bonnes nouvelles pour ces pensionnés dont la caisse de retraite dépasse \$8 milliards—du moins en théorie—à laquelle ils ont tous cotisé, et ils estiment que leur caisse est suffisamment garnie pour leur permettre de continuer à bénéficier de l'indexation.

La Légion pourrait également exercer des pressions en faveur des veuves d'anciens combattants infirmes. Elles vont avoir droit à une pension après une période de temps assez longue qu'il faudrait réduire pour deux excellentes raisons. La première c'est que un tiers seulement des veuves que l'on croyait admissibles pendant la première phase ont effective-

ment fait une demande de pension. Il y a donc eu des économies imprévues dans ce domaine, et cela continuera. La deuxième c'est que, à l'époque où le gouvernement conservateur a présenté son bill relatif aux anciens combattants pour faire bénéficier les veuves de la pension nous étions en pleine période d'austérité car on s'efforçait de réduire le déficit annuel. Comme les libéraux n'ont manifesté aucune intention dans ce sens il vaudrait mieux qu'ils dépensent pour une bonne cause que de gaspiller de l'argent à certaines autres comme c'est le cas.

Enfin, la Légion pourrait faire des pressions pour faire aligner les pensions des veuves d'anciens combattants infirmes sur le traitement net de cinq catégories de fonctionnaires ainsi que cela devrait se faire. Les pensions sont actuellement inférieures aux taux de rémunération des fonctionnaires et n'ont pas été ajustées depuis plusieurs années. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cet ajustement ne peut se faire sur une base annuelle. J'espère que la Légion entreprendra une campagne de pression vigoureuse sur ce thème.

La dernière question que je tiens à poser concerne les prévisions budgétaires du ministre. Je me rends compte que ce bill ne comprendra pas une étape me permettant de poser directement des questions au ministre suppléant des Affaires des Anciens combattants mais j'ai remarqué dans ses prévisions et il voudra peut-être faire un commentaire à ce sujet lors de son intervention, que sous la rubrique de l'aide, conformément aux dispositions relatives aux règlements portant sur le fonds d'aide, qu'il y aura cette année une baisse de 3 millions de dollars ou plutôt de plus de 3 millions de dollars. Les prévisions sont passées de 4,150,000 dollars à 1 million de dollars. J'aimerais beaucoup recevoir des explications à ce sujet.

Pour conclure je tiens à dire que c'est pour moi un plaisir de donner mon appui à ce bill et d'accepter comme nous l'avons fait ce soir qu'il soit adopté en une heure. Cela démontre la souplesse de notre système parlementaire qui permet l'acheminement en une heure d'un bill par ses trois étapes tandis que d'un autre côté nous sommes saisis d'un projet de résolution qui mettra peut-être une année avant d'avoir franchi ses trois étapes.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) de m'avoir permis d'être le comotionnaire à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Je suis honoré de pouvoir le défendre pendant quelques minutes.

Comme on l'a déjà dit, il nous arrive de donner l'impression d'avoir toute l'éternité devant nous pour adopter certaines mesures mais voilà que ce soir nous sommes d'accord d'adopter ce bill à toutes les étapes en une heure ou moins. Cela ne risque guère de se reproduire très fréquemment mais le fait que nous soyons disposés à procéder de la sorte prouve l'importance que la Chambre des communes attache à la Légion Royale Canadienne. En fait, je suppose que durant cette heure, les députés rivaliseront d'éloquence pour vanter les mérites de la Légion. Et tous ces éloges sont bien mérités. Nous savons tous que cet organisme a joué un rôle extrêmement important.